

(Traduction)

## ÉCHANGE DE NOTES (les 8 et 22 juin 1950) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU DE SEPT STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DANS L'OcéAN PACIFIQUE

## I

*L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au  
Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

N° 318

Washington, D.C., le 8 juin 1950

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer aux conversations qui ont eu lieu à Washington le 25 juillet 1949 entre des représentants de nos deux Gouvernements en vue d'élaborer un programme prévoyant la mise en service de navires-stations météorologiques dans le Pacifique.

Au cours de ces conversations, il a été convenu à titre temporaire qu'un ensemble de stations situées aux points indiqués ci-après constituerait un réseau convenable de stations météorologiques dans le Pacifique, dont il serait possible d'envisager la mise en service à brève échéance et l'exploitation pendant une période transitoire en attendant que le présent projet puisse être incorporé à un accord international plus étendu réalisé dans les quelques années à venir sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Les stations en question seraient situées aux points suivants:

- « N » par 30° de latitude nord et 140° de longitude ouest
- « O » par 40° de latitude nord et 142° de longitude ouest
- « P » par 50° de latitude nord et 145° de longitude ouest
- « Q » par 43° de latitude nord et 167° de longitude ouest
- « S » par 48° de latitude nord et 162° de longitude est
- « T » par 14° de latitude nord et 133° de longitude est
- « X » par 42° de latitude nord et 151° de longitude est

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement canadien a approuvé l'établissement du susdit programme, étant entendu que:

- A) L'exploitation de la station « X » continuera d'être assurée par le Gouvernement du Japon. (Cette station est actuellement située par 39° de latitude nord et 153° de longitude est.)
- B) L'exploitation des stations « N » et « O » sera assurée par le Gouvernement des États-Unis.
- C) L'exploitation des stations « Q », « S » et « T » sera assurée par le Gouvernement des États-Unis dès que les crédits nécessaires à cet effet seront disponibles.
- D) L'exploitation de la station « P » sera assurée par le Gouvernement du Canada.

Il est entendu en outre qu'en considération du fait que le Gouvernement canadien assurera à lui seul l'exploitation du navire-station météorologique « P » par 50° de latitude nord et 145° de longitude ouest, le Gouvernement des États-Unis s'engage à assurer à lui seul l'exploitation de la station « B » par 56° 30' de latitude nord et 51° de longitude ouest dans l'océan Atlantique,